



▲ **Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat**
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du - 3 JUIN 2008
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 8 janvier 2008 de la commune municipale de Savièse, sollicitant l'homologation de la modification partielle de son plan d'affectation des zones (PAZ) au lieu-dit «Granois - La Couluirette»;

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo) et en particulier l'article 146 lettre a;

Vu les dispositions de la législation fédérale et cantonale en la matière, notamment de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et de la loi cantonale du 23 janvier 1987 concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT);

Vu, quant aux frais, l'article 88 de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA);

Vu la mise à l'enquête publique de cette modification du PAZ dans le Bulletin officiel n° 43 du 26 octobre 2007;

Vu l'absence d'opposition à son encontre ;

Vu l'approbation de la modification partielle par l'assemblée primaire de Savièse, le 15 novembre 2007 ;

Vu la mise à l'enquête publique de cette décision de l'assemblée primaire dans le Bulletin officiel n° 47 du 23 novembre 2007;

Vu l'absence de recours au Conseil d'Etat contre cette décision ;

Vu le préavis du 4 mars 2008 du Service de la protection de l'environnement ;

Vu le préavis du 7 mars 2008 du Service des forêts et du paysage ;

Vu le préavis du 23 mai 2008 du Service de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la sécurité,

d é c i d e :

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation des zones de la commune municipale de Savièse au lieu-dit « Granois – La Coulirette » telle qu'approuvée par l'assemblée primaire de Savièse le 15 novembre 2007.

Emolument : 150 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ETAT :

- 6 extr. DFIS
- 1 extr. SFP
- 1 extr. SPE
- 1 extr. IF

